canton de vaud

Vieillir 2030

Création d'un Conseil consultatif des seniors pour le Canton de Vaud

Proposez votre candidature et faites entendre votre voix !

Affranchir
svp

Direction générale de la cohésion sociale
Département de la santé et de l'action sociale
Vieillir2030 – UPSF
Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP)
Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne

Devenez membre du Conseil consultatif des seniors !

Vous expérimentez les prestations sociales et de santé au quotidien ? Aide et soins à domicile, liens intergénérationnels ou soutien à la santé psychique, vous désirez apporter votre voix au débat et réfléchir aux défis que lance la politique de la vieillesse ? Rejoignez le Conseil consultatif des seniors, qui viendra appuyer l'action du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

La création de cet organe veut renforcer la politique de la vieillesse du Canton avec la stratégie Vieillir2030. Il prendra forme au printemps 2024 et sa mission principale sera d'être la caisse de résonance de la voix des seniors dans le canton et de fonctionner comme organe de consultation du DSAS.

Tâches et fonctionnement du Conseil consultatif des seniors

Composé d'une vingtaine de membres, ce Conseil se réunira 4 à 6 fois par an (3 heures max. par séance), avec les tâches spécifiques suivantes :

- → **Être consultés** sur des projets et des mesures
- → **Participer** à des groupes de travail thématiques
- → **Accompagner** des projets de recherche
- → **Contribuer** à l'organisation de conférences
- → **Décerner** un prix destiné à récompenser une initiative innovante.

Conditions de participation

Le Conseil consultatif des seniors est ouvert aux personnes à la retraite habitant le canton de Vaud et qui souhaitent participer de manière constructive à la politique cantonale de la vieillesse. Les futurs membres baseront leurs prises de position sur leurs expériences de vie personnelles, et sans représenter une association en particulier.

Représentativité des membres

Le futur Conseil vise la représentativité de ses membres, en termes de genre, d'âge, d'origine et d'expériences professionnelles. La durée d'engagement est de minimum deux ans renouvelable. La participation aux séances sera défrayée.

Modalités de soumission de votre candidature

Inscription et délai

Veuillez svp nous faire parvenir votre candidature jusqu'au **15 avril 2024**, en nous renvoyant la carte d'inscription détachable remplie et affranchie ou en utilisant le formulaire en ligne sur le site du Canton de Vaud : www.vd.ch/conseil-seniors

En cas de candidatures nombreuses, un tirage au sort sera effectué.

Contact et informations

Pour toute information, veuillez nous écrire un email : vieillir2030.dsas@vd.ch

Design : Atelier Cocchi / Photographie : Cédric Widmer

Conseil consultatif des seniors

Carte d'inscription pour soumettre votre candidature

Veuillez svp remplir et nous renvoyer la carte affranchie jusqu'au 15 avril 2024.

Prénom

Nom

Adresse / n°

Code Postal / Ville

Tél. fixe

Tél. mobile

E-Mail

Date de naissance

Genre

Origine

Emploi / Activité précédent·e

Activité actuelle

Si vous êtes actif·ve au sein d'une organisation, merci de nous indiquer laquelle

Motivations à participer au Conseil consultatif des seniors